

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 10 septembre 2018 à la salle municipale, située au 1245, rang 2, à Val-Alain.

Sont présents à cette séance :

M. Daniel Turcotte, maire
MME Pauline Dubois, conseillère
MME Manon Olivier, conseillère
M. André Samson, conseiller
MME Marie-Ève Marcotte-Bussière, conseillère
MME Isabelle Laroche, conseillère
M. Alexandre Thomassin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 20h30 par M. Daniel Turcotte, maire de Val-Alain. Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2018-09-230

CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent n'avoir reçu aucun avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que tous les membres du conseil sont d'accord pour la tenue de la présente séance spéciale;

Considérant que tous les membres du conseil acceptent de discuter des sujets suivants :

- ✓ Politique MADA;
- ✓ Service d'aide et de formation de la FQM : direction générale;
- ✓ Embauche d'une adjointe administrative.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marie-Ève Marcotte Bussière, il est résolu que le conseil accepte les présents sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-231

POLITIQUE MADA

Considérant que la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la municipalité doit, dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal, comprenant deux aînés, deux représentants des familles ainsi que la conseillère responsable des questions famille et aînés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

Armelle Beaudoin, représentante des aînés
Jean-Jacques Stark, représentant des aînés
Annick Bédard, représentante des familles
Laurie Bérubé, représentante des familles

Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA);

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-232

SERVICE D'AIDE ET DE FORMATION DE LA FQM : DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant que Madame Sylvie Santerre a été embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités du Québec offre de l'aide et une formation personnelle adaptée aux besoins de chaque municipalité et pour les nouveaux directeurs généraux;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu :

- ✓ de retenir les services de la FQM, au montant de 1 500\$ pour l'ouverture du dossier. À cela s'ajoute un montant à l'heure pour les heures de formation données;
- ✓ que le maire, Daniel Turcotte soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-233

EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que la Municipalité de Val-Alain embauche une adjointe administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire, Daniel Turcotte invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussières et résolu que la présente séance soit close. (20h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Santerre
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Daniel Turcotte
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles afin de régler les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-09-232 et 2018-09-233.

Sylvie Santerre
Directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Daniel Turcotte, maire